



ANNEXE A

RENSEIGNEMENTS EXIGÉS PAR L'AGENCE DU REVENU DU CANADA

Pour obtenir de l'aide afin de remplir le formulaire, prière de lire le Guide d'instructions pour la production des relevés BSIF 49, Déclaration annuelle de renseignements et BSIF 49A - Annexe A, Renseignements exigés par l'Agence du revenu du Canada.

Page 20.018

001 No d'agrément de l'Agence du revenu du Canada

001

Données financières pour l'exercice du régime (arrondissez les montants au dollar le plus proche)

002 Paiements de prestations

001

005 Transferts de prestations à d'autres régimes

001

007 Montants transférés provenant d'autres régimes durant l'année

001

010 Le régime a-t-il cessé d'exister ou est-il devenu inactif pendant l'exercice visé ou au cours d'un exercice précédent?

Oui Non

013 Si oui, indiquez la date de prise d'effet (JJ/MM/AAAA)

Pour un régime qui est inactif ou qui a cessé d'exister, il n'y a plus d'autres questions.

020 Combien de participants actifs étaient des personnes rattachées à l'employeur?

001

025 Combien d'employeurs participaient au régime à la fin de l'exercice du régime?

001

• Pour un régime interentreprises déterminé, il n'y a plus d'autres questions.

• Pour un régime interentreprises, passez à la ligne 050

• Pour les autres types de régimes, passez à la ligne 030

030 Indiquez si des participants au régime participent aussi à un autre régime de pension agréé ou à un autre régime de participation différée aux bénéfices offert par le répondant du régime.?

- Oui Non

035 Indiquez si des participants au régime participent aussi à un autre régime de pension agréé ou à un autre régime de participation différée aux bénéfices offert par le répondant du régime.?

- Oui Non

040 Pendant l'exercice du régime, des personnes rattachées ont-elles commencé à participer au régime ou cessé d'y participer?

- Oui Non

045 Pendant l'exercice du régime, une personne ou un groupe de personnes a-t-il acquis le contrôle de la société qui répond du régime?

S.O. / Oui / Non

 

• Pour un régime à cotisations déterminées, il n'y a plus d'autres questions.

• Pour les autres types de régimes, passez à la ligne 050

050 Pendant l'exercice du régime, des prestations pour services passés postérieurs à 1989 ont elles été prévues pour des participants au régime?

- Oui Non

055 Pendant l'exercice du régime, des prestations pour services passés antérieurs à 1992 ont elles été prévues pour des participants au régime qui étaient des personnes rattachées?

- Oui Non